

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF «COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN009
Intitulé	Océan Indien
Version	2016.0
Date d’approbation du rapport par le comité de suivi	23 juin 2017

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT N° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Après l'approbation du programme INTERREG V Océan Indien par la Commission Européenne, le 23/09/2015, le dernier trimestre de l'année 2015 a été consacré à la mise en place des procédures de gestion et à l'organisation des fonctions de l'autorité de gestion (AG) par la Région Réunion et du secrétariat conjoint par l'AGILE.

En 2016, le programme est entré dans une phase pleinement opérationnelle, avec :

- le 8/03/2016, la désignation par le Premier Ministre, de la Région Réunion comme autorité de gestion du programme et la direction régionale des finances publiques de La Réunion comme autorité de certification, suite à l'audit mené par la CICC;
- l'adoption des critères de sélection des opérations, par le Comité de Suivi réuni le 27/04/2016. Un comité de suivi auquel ont participé plusieurs Etats tiers.

A. Approbation des critères de sélection, de la stratégie de communication et du plan d'évaluation

L'élaboration des critères de sélection des opérations du programme INTERREG s'est inscrite dans un travail plus large d'élaboration des fiches actions du programme. 22 fiches actions relevant du volet transfrontalier, et 21 du volet transnational, ont ainsi été rédigées par les services instructeurs et la direction de la coopération de l'autorité de gestion. Ces fiches ont fait l'objet, aux mois de février et mars 2016, d'une concertation avec la Préfecture et le Conseil Départemental de Mayotte, la COI, les organisations socioprofessionnelles et le Conseil Economique, Social et Environnemental de La Réunion. Suite à la prise en compte des commentaires issus de cette concertation, elles ont été validées par le partenariat Etat/ Région / Département de la Réunion et par les instances de l'AG.

Les critères de sélection des fiches actions ont ensuite été transmis à l'ensemble des membres du Comité de Suivi INTERREG (CSI), au début du mois d'avril 2016. Dans ce rapport transmis aux membres du CSI, figuraient également la stratégie de communication du programme, rédigée par l'AG ainsi que le plan d'évaluation et le règlement intérieur du Comité de Suivi. Ces éléments ont été présentés le 27/04/2016, lors de la première réunion du CSI. Le 28 avril, une réunion de présentation des fiches actions, suivie par des visites de projets financés par le FEDER, a été organisée pour les représentants des pays tiers présents.

Après la transmission de commentaires écrits par les autorités de Madagascar et de Maurice le procès verbal du CSI a été finalisé et approuvé le 15/06/2016, marquant ainsi l'approbation formelle des critères de sélection.

A l'issue de leur validation, les 22 fiches actions ont été mises en ligne sur les sites internet de la Région Réunion et reunioneurope (portail des fonds européens à la Réunion).

B. Démarrage de la programmation

Suite à l'approbation des critères de sélection, l'instruction des dossiers reçus depuis le début de l'année 2016 a pu entrer dans une phase active. Le premier Comité de pilotage, chargé de la sélection des opérations, a eu lieu le 13 juillet 2016, en présence de représentants de Mayotte (Préfecture, Conseil Départemental, Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte), par visioconférence.

Au cours du second semestre 2016, 3 autres Comités de pilotage ont été organisés (1er septembre, 3 novembre et 8 décembre), permettant la sélection de 26 opérations, pour un montant FEDER de 5,1 M € et un montant total de 6,6 M € - soit 8% du programme. 24,6% des montants UE programmés concernent le volet transfrontalier du programme (à travers 13 dossiers) et 75,4% le volet transnational (13 dossiers). La grande majorité des opérations ont dû être dédoublées en un dossier transfrontalier et un dossier transnational, selon les pays impliqués.

Les dossiers programmés portent sur 7 des 12 axes du programme. Les axes 5 et 9 concentrent à eux seuls 52% des montants UE programmés. Le détail par axe est présenté dans la section 3.1 de ce rapport.

C. Signature des conventions cadre avec les pays tiers concernés par le volet transfrontalier

Lors du CSI du 27/04/2016, auquel ont participé des représentants de Madagascar, de Maurice, des Seychelles, du Conseil Départemental de Mayotte, des TAAF et du consul de l'Inde, a été ajoutée, à l'article 8 du règlement intérieur du comité, la possibilité de signer des conventions cadre entre l'autorité de gestion et les Etats tiers partenaires du programme. Déclinaison opérationnelle du programme INTERREG, la convention cadre vise à une plus grande implication des pays tiers volontaires dans la gouvernance du programme. Les conventions cadre permettent de préciser les modalités de partenariat entre l'AG et l'Etat tiers partenaire ainsi que leurs domaines d'intérêt communs.

Lors du second semestre 2016, l'AG a ainsi organisé plusieurs rencontres avec les Etats concernés, concertation préalable à la finalisation des conventions. Elles ont abouti à la signature de deux conventions cadre au titre du volet transfrontalier du programme: avec la République de Maurice, le 11 octobre et l'Union des Comores, le 30 novembre.

D. Lancement de la concertation FED-FEDER

Suite à l'adoption des critères de sélection des opérations et à la finalisation des fiches actions, un travail technique a pu être réalisé, le 10 juillet 2016 pour identifier des opérations FED-FEDER. Cet atelier a réuni, à La Réunion, les chefs de projet de la COI bénéficiant du Xe FED, des représentants du secrétariat général de la COI et de l'autorité de gestion.

Le 31 octobre, les projets FED FEDER envisagés ont été présentés au premier comité technique FED-FEDER de cette période de programmation. Ce comité a réuni, à Maurice, les représentants du secrétariat général de la COI, de la délégation de l'UE à Maurice et de l'Autorité de gestion. Figurait également à l'ordre du jour de ce comité une discussion sur les modalités de l'articulation FED-FEDER. Une présentation plus détaillée est faite à la rubrique 11.5 de ce rapport.

La suite de ce rapport précise ces points d'avancement du programme. Il faut

souligner qu'au 31/12/2016 aucune des opérations programmées n'a été physiquement et financièrement achevée.

Aussi, à ce stade, les valeurs des indicateurs de la section 3.2 sont issues uniquement des estimations retenues lors de la programmation des opérations.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
01	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier	<p>Un dossier a été programmé en 2016, pour un montant UE de 507,9 k€, dans le cadre de l'objectif spécifique :</p> <p>OS 1a : Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation commune sur des thématiques partagées par les pays de la COI</p> <p>L'opération programmée en 2016, portée par le GIP CYROI, s'inscrit dans le soutien aux projets de recherche sur les vulnérabilités des territoires (santé, biotechnologie, gestion des risques,...). En partenariat avec le CBBR (Center of excellence for biomedical and biomaterials research) de Maurice, le projet permettra de valoriser les équipements du CYROI et les capacités de recherche biomédicale des 2 partenaires, pour contribuer à la mise au point de traitements anticancéreux.</p> <p>Au vu des dossiers reçus par le service instructeur en fin d'année 2016, plusieurs projets de recherche collaboratifs sont pressentis pour 2017, dans les domaines de l'agronomie, de la santé, de la biodiversité et de la gestion des risques.</p> <p>Concernant l'autre objectif de cet axe :</p> <p>OS 2a : Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données au service du développement durable des pays de la COI</p> <p>Aucune opération n'a été programmée en 2016 ; toutefois, des projets sont prévus pour 2017, notamment dans le domaine de l'aquaculture.</p>
02	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan	<p>Aucun dossier n'a été programmé en 2016 au titre de cet axe et de ses 2 objectifs spécifiques :</p> <p>OS 1b : Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation commune sur des</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	Indien /Transnational	<p>thématiques partagées par les pays de la zone Océan Indien</p> <p>OS 2b : Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données au service du développement durable des pays de la zone Océan Indien</p> <p>Des opérations sont en cours d'instruction et devraient être programmées en 2017 ; elles concernent des projets de recherche dans les domaines de la santé, de la gestion des risques et de l'agronomie, ainsi que les allocations régionales de recherche.</p>
03	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>4 dossiers ont été programmés en 2016, pour un montant UE de 400,9 k€, dans le cadre de l'objectif spécifique :</p> <p>OS 3a : Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI</p> <p>Les 4 opérations programmées s'inscrivent dans le soutien au développement de l'espace d'échanges économiques de la COI, à travers 14 actions facilitant la mise en relation et les échanges entre les opérateurs économiques de la zone. Elles concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation du marché des musiques de l'Océan Indien (IOMMA), en 2015 et 2016, avec la participation de 78 entreprises de La Réunion, de Madagascar et des Seychelles. Cette manifestation permet le développement de réseaux de professionnels de la musique dans l'Océan Indien et plus largement, le développement de cette filière. - l'appui au programme de renforcement des capacités commerciales de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI), à travers le recrutement du directeur du programme ; projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) - la structuration de projets économiques par le Club Export, avec une participation prévue aux rencontres de 70 entreprises réunionnaises, 40 entreprises malgaches, 60 comoriennes et 30 seychelloises. <p>Ces projets, multi partenariaux, font intervenir des partenaires de Maurice, des Comores, des Seychelles et de Madagascar.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
04	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational	<p>6 dossiers ont été programmés, pour un montant UE de 641,9 k€, contribuant à l'objectif spécifique :</p> <p>OS 3b : Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés de la zone Océan Indien</p> <p>5 opérations ont été sélectionnées dans le cadre du soutien au développement de l'espace d'échanges économiques au niveau de la zone Océan Indien, permettant la réalisation de 22 actions facilitant la mise en relation et les échanges entre les opérateurs économiques de la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 4 opérations citées précédemment (IOMMA 2015, IOMMA 2016, UCCIOI portée par la CCIR et Club Export) comprennent un volet transnational et ont donc conduit à programmer également 4 dossiers sur cet axe. Les éditions 2015 et 2016 de l'IOMMA ont ainsi mobilisé 81 entreprises de La Réunion, d'Inde, d'Australie, de Tanzanie, du Mozambique et de Mayotte ; le projet de structuration économique du Club Export impliquera, pour sa part, 20 entreprises réunionnaises et 40 entreprises mozambicaines. - Une autre opération a été programmée sur cet axe transnational, pour le recrutement d'un volontaire international auprès de l'Association des Ports des Iles de l'Océan Indien, impliquant Mayotte et les pays de la COI. <p>D'autre part, une opération sélectionnée s'inscrit dans le soutien au développement touristique de la zone Océan Indien : il s'agit du programme de coopération régionale 2016 de la "Vanilla Island Organisation", impliquant les pays de la COI et Mayotte.</p>
05	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier	<p>Un dossier représentant un montant UE de 1 403 k€ a été programmé dans le cadre de cet axe, soit 45% du montant prévu de l'axe. Il s'inscrit dans l'objectif spécifique :</p> <p>OS 4a : Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI</p> <p>Ce dossier, porté par la Plateforme d'intervention régionale pour l'Océan Indien (PIROI), de la Croix Rouge française, comprend les actions de cette structure pour les années 2015 et 2016, au niveau transfrontalier. Il s'agit de soutenir les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'intégration de la gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires dans les politiques nationales - Renforcer la résilience des populations face aux risques de catastrophes naturelles et sanitaires et aux conséquences du changement climatique - Répondre efficacement aux catastrophes par des moyens humains et matériels adaptés - Renforcer les capacités des acteurs de la zone. <p>Ce projet implique les autorités nationales et les sociétés nationales de la Croix Rouge de Madagascar, des Comores, des Seychelles et de Maurice. Sont ainsi prévues 7 sessions de formation, mobilisant une centaine de participants par an et la mise en place de 7 outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels.</p>
06	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational	<p>Un dossier représentant un montant UE de 321,9 k€ a été programmé dans le cadre de cet axe et de son objectif spécifique :</p> <p>OS 4b : Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans la zone Océan Indien</p> <p>Il s'agit du volet transnational du projet porté par la PIROI pour les années 2015 et 2016, impliquant les autorités nationales et sociétés nationales de la Croix Rouge de la Tanzanie, du Mozambique et du Kenya.</p> <p>Les mêmes actions seront développées que sur le volet transfrontalier, excepté le renforcement de la résilience des populations face aux risques (principalement actions de sensibilisation et d'animation à destination du grand public et des scolaires).</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		Ce projet comprend une session de formation, qui mobilisera une vingtaine de participants et la mise en place d'un outil de veille, d'information et de prévention des risques naturels.
07	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier	Aucun dossier n'a été programmé en 2016 au titre de cet axe et de son objectif spécifique : OS 5a : Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI Les différents contacts avec les porteurs de projets indiquent que 2017 sera l'année de démarrage de la programmation en matière de développement du patrimoine naturel. Ainsi des projets sont pressentis en matière d'inventaire, d'acquisition de connaissances sur la mégafaune marine dont les baleines à bosse, et de gestion des ressources marines.
08	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational	Aucun dossier n'a été programmé en 2016 au titre de cet axe et de son objectif spécifique : OS 5b : Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la zone Océan Indien Toutefois, un appel à projets a été lancé du 2 novembre au 31 janvier 2017, concernant les projets collaboratifs visant à développer les outils et connaissances utiles à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel dans l'Océan Indien. Cet appel à projets a été diffusé à La Réunion et à Mayotte. Les éléments connus à ce jour laissent penser que la totalité de la dotation financière sera programmée à l'issue de la sélection établie dans le cadre de cet appel à projets.
09	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier	6 dossiers totalisant un montant UE de 1 258 k€ (soit 22% du montant UE prévu de l'axe) ont été programmés dans le cadre de l'objectif spécifique : OS 06 a : Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience Il s'agit tout d'abord des échanges de compétences apportés par le programme de volontaires de solidarité internationale de l'association France Volontaire. 4 dossiers ont été programmés dans ce

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>cadre : 2 dossiers par an (volontaires économiques et volontaires non économiques), pour les années 2015 et 2016. Ce sont ainsi 35 volontaires qui sont impliqués, pour une durée d'un ou de deux ans, dans les pays de la COI.</p> <p>D'autre part, un dossier a été programmé au titre du développement des formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan indien : le projet porté par l'association AMADEUS, proposant un programme de formation dans le domaine culturel et artistique à destination de 642 participants de La Réunion, de Maurice, de Madagascar et des Seychelles.</p> <p>Enfin, un dossier s'inscrit dans le développement des réseaux régionaux dans le domaine de la santé : le dossier porté par l'ALEFPA pour des actions de formation concernant l'autisme à Maurice et aux Seychelles. Ce projet prévoit plus de 20 rencontres (missions d'audit, d'échanges d'expertise,...) pour accompagner le plan autisme des autorités mauriciennes et former les enseignants seychellois.</p>
10	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational	<p>4 dossiers ont été programmés, pour un montant UE de 165,9 k€ dans le cadre de l'objectif spécifique :</p> <p>OS 06 b : Elever le niveau de compétence dans la zone Océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience</p> <p>Il s'agit du volet transnational des 4 opérations portées par l'association France Volontaire, avec pour chacune des années 2015 et 2016, un dossier de volontaires économiques et un pour les autres volontaires. Ces 5 volontaires interviennent dans le cadre de partenariats avec des structures du Mozambique, d'Australie et d'Inde</p>
11	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période	Un dossier a été programmé en 2016 au titre de l'assistance technique du volet transfrontalier, pour un montant UE de 293,5 k€. e dossier contribue à l'objectif :

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	2014-2020 / Transfrontalier	OS 07a : Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transfrontalier Il permet la prise en charge des 6 ETP mobilisés, au sein de l'autorité de gestion, sur les missions d'instruction, d'animation et de contrôle interne du programme, pour l'année 2016
12	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational	2 dossiers ont été programmés en 2016, pour un montant UE de 128,9 k€, au titre de l'assistance technique du volet transnational et de son objectif spécifique : OS 07b : Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transnational Un dossier concerne la prise en charge des 2 ETP mobilisés sur le volet transnational. L'autre dossier relève de la mise en œuvre de la stratégie de communication du programme INTERREG, à travers l'organisation du premier comité de suivi et du séminaire de lancement, ouvert à un grand nombre de porteurs de projets potentiel et aux représentants des Etats tiers partenaires du programme. Une journée d'échanges et de visites pour les représentants des Etats tiers a également été organisée en marge du comité de suivi.

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	40,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	40,00	0,80	1 seule opération programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	20,00	0,00	
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	20,00	0,00	Aucune opération d'amélioration des infrastructures programmée en 2016
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	2,00	

(I)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
		soutien		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01a - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	projets par an	9,00	2014	11,00	1,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de projets de recherche financés sur la période 2007-2013. Au lancement de la nouvelle programmation, cette valeur n'est pas atteinte.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	9,00		9,00	

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée dans le cadre de cette priorité d'investissement en 2016

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS02a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	projets par an	2,00	2015	3,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de projets de valorisation de la recherche financés sur la période 2007-2013. Au lancement de la nouvelle programmation, cette valeur n'est pas atteinte.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	2,00			

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	12,00	0,00	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	12,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	0,00	
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	10,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01b - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	projets par an	2,00	2014	3,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de projets de recherche financés sur la période 2007-2013. Au lancement de la nouvelle programmation, cette valeur n'est pas atteinte.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	2,00		2,00	

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	projets par an	1,00	2014	2,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de projets de valorisation de la recherche financés sur la période 2007-2013. Au lancement de la nouvelle programmation, cette valeur n'est pas atteinte.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	1,00			

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	14,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	0,00	0,00
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	0,00	0,00

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TF	nombre d'entreprises (moyenne sur 3 ans)	36,00	2014	47,00	148,00		Cette valeur correspond aux opérations programmées. Elle couvre des réalisations menées en 2015 et 2016, même si les dossiers ont tous été programmés en 2016, d'où la valeur élevée de l'indicateur. Cette valeur n'intègre que les entreprises de La Réunion, identifiées par un n° SIRET. Par ailleurs, la valeur cible de l'indicateur a probablement été sous évaluée (voir rubrique 9.1 du RAMO)

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TF	36,00		36,00	

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	22,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	0,00	0,00
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	0,00	0,00

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS03b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TN	Nombre d'entreprises	29,00	2014	38,00	101,00		Cette valeur correspond aux opérations programmées. Elle couvre des réalisations menées en 2015 et 2016, même si les dossiers ont tous été programmés en 2016, d'où la valeur élevée de l'indicateur. Cette valeur n'intègre que les entreprises de La Réunion, et de Mayotte identifiées par un n° SIRET. Par ailleurs, la valeur cible de l'indicateur a probablement été sous évaluée (voir rubrique 9.1 du RAMO)

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TN	29,00		29,00	

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	6,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	6,00	7,00	L'opération programmée en 2016 couvre les années 2015 et 2016, d'où la valeur élevée de l'indicateur. Par ailleurs, l'estimation de la valeur cible de cet indicateur, basée sur une analyse prospective, a manifestement été sous-évaluée.
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	25,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	25,00	7,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	0,00	0,00
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	0,00	0,00
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	0,00	0,00
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	0,00	0,00

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	personnes formées par an	120,00	2014	160,00	97,00		Cette valeur correspond aux opérations programmées. La valeur de référence est basée sur le nombre de personnes formées sur la gestion des risques par la PIROI dans le cadre du programme 2007-2013. Seule une partie de ces formations est réalisée en 2016.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	120,00		120,00	

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	3,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	3,00	1,00	
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	10,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	10,00	1,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	0,00	0,00
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	0,00	0,00
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	0,00	0,00
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	0,00	0,00

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de l'océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	acteurs formés par an	48,00	2014	112,00	23,00		Cette valeur correspond aux opérations programmées. La valeur de référence est basée sur le nombre de personnes formées sur la gestion des risques et sur la surveillance des pollutions marines dans le cadre du programme 2007-2013. Seule une partie de ces formations est réalisée en 2016.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	48,00		48,00	

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	18,00	0,00	
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	18,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	0,00	0,00
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	0,00	0,00

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	supports	29,00	2014	39,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de supports financés sur la période 2007-2013. En début de la nouvelle programmation, cette valeur n'est pas atteinte.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	29,00		29,00	

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	10,00	0,00	
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	10,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	0,00	0,00
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	0,00	0,00

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05b - Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien.

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	supports	10,00	2014	21,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de supports financés sur la période 2007-2013. En début de la nouvelle programmation, cette valeur n'est pas atteinte.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	10,00		10,00	

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	235,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	235,00	35,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	840,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	840,00	642,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	personnes formées par an	60,00	2014	120,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de personnes formées par an grâce au programme 2007-2013. Les opérations programmées sur cette priorité pour 2016 ne concernaient pas la formation mais les échanges d'expériences. Les opérations de formation seront mises en œuvre à partir de 2017.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	60,00		60,00	

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	0,00	
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	0,00	Aucune opération n'a été programmée en 2016 dans le cadre de cette priorité
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	740,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	740,00	5,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6b - Elever le niveau de compétence dans la zone océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2016 Total	2016 Qualitatif	Observations
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	personnes formées par an	60,00	2014	100,00	0,00		La valeur de référence est basée sur le nombre moyen de personnes formées par an grâce au programme 2007-2013. Les opérations programmées sur cette priorité pour 2016 ne concernaient pas la formation mais les échanges d'expériences. Les opérations de formation seront mises en œuvre à partir de 2017.

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	60,00		60,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	5,00	
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	6,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS07a	Nombre de personnes formées	0,00	0,00
S	IS07a	Nombre de personnes formées	0,00	0,00
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	0,00	0,00
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	0,00	0,00

Axe prioritaire

12 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2016	Observations
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	0,00	
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	0,00	
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	0,00	Aucune opération n'a été soldée en 2016
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	2,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2015	2014
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	0,00	0,00
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	0,00	0,00
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	0,00	0,00
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	0,00	0,00

3.3 Table 3: Information on the milestones and targets defined in the performance framework

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Milestone for 2018 total	2016 Final target (2023) total	2016	Observations
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	6338236	25 352 943,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	10,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	1211765	6 058 825,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	10,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	597647	5 976 473,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	15	100,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	717647	7 176 471,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	11	70,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	1104706	3 682 353,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	8	25,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	1210589	4 035 296,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Milestone for 2018 total	2016 Final target (2023) total	2016	Observations
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	3	10,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	425294	2 835 295,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	3	18,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	218824	1 458 824,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	2	10,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	1583530	7 917 652,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	71	235,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	535295	5 352 945,00	0,00	Aucune dépense certifiée par l'AC en 2016
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	74	740,00	0,00	Aucune opération soldée en 2016

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	2015	2014
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	0,00	0,00
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	2015	2014
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	0,00	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	0,00	0,00
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	0,00	0,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	0,00	0,00
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	0,00	0,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	0,00	0,00
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	0,00	0,00
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	0,00	0,00
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	0,00	0,00
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	0,00	0,00
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	0,00	0,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	0,00	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant	projets	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	2015	2014
			la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN			
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	0,00	0,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	0,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	0,00	0,00
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

«r.ir.etc.table4.header»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDE R	Partie publique	25 352 943,00	85,00	597 534,50	2,36%	597 534,50	0,00	0,00%	1
02	FEDE R	Partie publique	6 058 825,00	85,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
03	FEDE R	Partie publique	5 976 473,00	85,00	625 643,36	10,47%	542 434,71	140 312,47	2,35%	4
04	FEDE R	Partie publique	7 176 471,00	85,00	797 037,29	11,11%	762 183,78	42 543,15	0,59%	6
05	FEDE R	Partie publique	3 682 353,00	85,00	1 651 589,00	44,85%	1 651 589,00	857 096,83	23,28%	1
06	FEDE R	Partie publique	4 035 296,00	85,00	378 745,00	9,39%	378 745,00	232 081,87	5,75%	1
07	FEDE R	Partie publique	2 835 295,00	85,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
08	FEDE R	Partie publique	1 458 824,00	85,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
09	FEDE R	Partie publique	7 917 652,00	85,00	1 773 809,20	22,40%	1 773 809,20	0,00	0,00%	6
10	FEDE R	Partie publique	5 352 945,00	85,00	241 228,00	4,51%	241 228,00	0,00	0,00%	4
11	FEDE R	Partie publique	2 923 297,00	85,00	345 307,50	11,81%	345 307,50	288 117,87	9,86%	1
12	FEDE R	Partie publique	1 532 453,00	85,00	151 702,50	9,90%	151 702,50	96 039,29	6,27%	2

Total	FEDE R		74 302 827,00	85,00	6 562 596,35	8,83%	6 444 534,19	1 656 191,48	2,23%	26
Total général			74 302 827,00	85,00	6 562 596,35	8,83%	6 444 534,19	1 656 191,48	2,23%	26

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	060	01	07	07	01	08	20	FR94	597 534,50	597 534,50		1
02	FEDER									0,00	0,00	0,00	0
03	FEDER	067	01	07	07	03	08	23	FR94	254 745,42	254 745,42	140 312,47	2
03	FEDER	067	01	07	07	03	08	24	FR94	370 897,94	287 689,29	0,00	2
04	FEDER	067	01	07	07	03	08	23	FR94	139 007,73	139 007,73	42 543,15	2
04	FEDER	067	01	07	07	03	08	24	FR94	147 075,56	112 222,05	0,00	3
04	FEDER	075	01	07	07	03	08	15	FR94	510 954,00	510 954,00	0,00	1
05	FEDER	087	01	07	07	05	08	22	FR94	1 651 589,00	1 651 589,00	857 096,83	1
06	FEDER	087	01	07	07	05	08	22	FR94	378 745,00	378 745,00	232 081,87	1
07	FEDER									0,00	0,00	0,00	0
08	FEDER									0,00	0,00	0,00	0
09	FEDER	112	01	07	07	10	08	24	FR94	1 375 071,00	1 375 071,00	0,00	5
09	FEDER	118	01	07	07	10	08	23	FR94	398 738,20	398 738,20	0,00	1
10	FEDER	112	01	07	07	10	08	24	FR94	241 228,00	241 228,00	0,00	4
11	FEDER	121	01	07	07		08	18	FR94	345 307,50	345 307,50	288 117,87	1
12	FEDER	121	01	07	07		08	18	FR94	115 102,50	115 102,50	96 039,29	1
12	FEDER	123	01	07	07		08	18	FR94	36 600,00	36 600,00	0,00	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Le plan d'évaluation du programme INTERREG V Océan Indien a été approuvé par le Comité de suivi du 27 avril 2016.

Ce plan ne prévoit pas de travaux d'évaluation en 2016, année de démarrage du programme. Les premières évaluations interviendront à la fin de l'année 2017.

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Au 31 décembre 2016, le programme INTERREG ne compte que 6 mois de programmation, au cours desquels 8 % des montants UE du programme INTERREG ont été engagés, pour des opérations portant sur les années 2015 et 2016.

Si la durée limitée de la programmation ne permet pas encore d'analyser la performance du programme, les contraintes suivantes peuvent, dès à présent, être soulignées :

- L'adoption tardive du programme INTERREG V et son démarrage effectif en juillet 2016 ont constitué une contrainte forte pour les porteurs de projets. Afin de ne pas les pénaliser, un financement alternatif de la Région Réunion a été mis en place pour plusieurs opérations de 2015. Le début de la programmation a notamment porté sur ces dossiers et permis de rattraper ce retard.
- La structure du programme INTERREG, complexifiée par le dédoublement de chaque axe en un axe transfrontalier et un axe transnational est également une contrainte forte pour les gestionnaires du programme, les services instructeurs et les porteurs de projet. Presque toutes les opérations programmées en 2016 ont dû être dédoublées en un dossier transnational et un dossier transfrontalier, avec une répartition des dépenses selon les pays concernés. Cette structure complexe rend la communication sur le projet difficile et démultiplie les tâches d'instruction.
- L'Afrique du Sud n'a pas signé l'accord de participation au programme INTERREG, alors que 28% des opérations du POCT 2007-2013 impliquaient un partenaire sud africain. Sans cet accord, aucune opération avec l'Afrique du Sud n'a pu être financée en 2016. L'autorité de gestion a réalisé un déplacement en Afrique du Sud, en juillet 2016, pour envisager les modalités de participation de ce pays au programme INTERREG. Ces modalités sont toujours en discussion.
- La participation de Mayotte au programme INTERREG est une nouveauté par rapport aux précédents programmes, qui nécessite un accompagnement particulier des porteurs de projets de ce territoire. En 2016, 50% des projets programmés sur le volet transnational impliquent des partenaires de Mayotte ; toutefois, aucun projet n'est porté par un chef de file de Mayotte. La mise en place des ressources humaines dédiées à l'accompagnement des porteurs de projets à Mayotte est en cours et devrait permettre de renforcer leur implication dans ce programme.
- Plus largement, l'animation du programme INTERREG doit permettre de mobiliser de nouveaux porteurs de projet et d'impliquer de nouveaux partenaires des Etats tiers. La signature des conventions cadre et le renforcement du dispositif des antennes de la Région Réunion, débutés en 2016, contribueront à une plus forte mobilisation des partenaires.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Voir point 9.1

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS
[ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Pr
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	----

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Significant problems encountered in implementing major projects and measures taken to overcome them

Sans objet

Any change planned in the list of major projects in the cooperation programme

Sans objet

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
-----------------	---

Après 6 mois de programmation et avec un dossier sélectionné dans le cadre de cet axe, il est trop tôt pour analyser l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'axe 1 du programme. A ce stade, comme indiqué dans la section 3, la valeur de référence de l'indicateur de résultat, basée sur les projets de recherche soutenus dans le cadre du POCT 2007-2013, n'est pas encore atteinte. Toutefois, au vu des demandes transmises à ce jour au service instructeur et des échanges engagés avec les porteurs de projet, une augmentation de l'activité de recherche sur des thématiques partagées par les pays participant au volet transfrontalier est bien envisagée en 2017.

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
-----------------	---

Aucun dossier n'a été sélectionné dans le cadre de cet axe ; il est donc trop tôt pour analyser l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'axe 2 du programme. A ce stade, comme indiqué dans la section 3, la valeur de référence de l'indicateur de résultat, basée sur les projets de recherche soutenus dans le cadre du POCT 2007-2013, n'est pas encore atteinte. Toutefois, au vu des demandes transmises à ce jour au service instructeur et des échanges engagés avec les porteurs de projet, une augmentation de l'activité de recherche sur des thématiques partagées par les pays participant au volet transnational est bien envisagée en 2017.

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

Les 4 dossiers programmés dans le cadre de cet axe doivent permettre à 148 entreprises de participer à une démarche à l'international au sein des pays de la COI. Ce chiffre, qui couvre en fait 2 années de réalisation, est bien supérieur à la valeur cible. Evaluée à 47 entreprises par an, sur la base des réalisations de la mesure 2.01 du POCT 2007-2013, l'estimation de la valeur cible n'intégrait pas le marché des musiques de l'Océan Indien

qui n'émargeait pas à cette mesure ; cette valeur-cible est donc sous-évaluée.

Le résultat obtenu pour l'axe 3 repose sur l'accompagnement du Club Export et de l'association Scènes Australes pour la filière musique et contribue à augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI.

Il faut toutefois souligner qu'il s'agit, à ce stade, de valeurs programmées et non réalisées. Par ailleurs, la participation de ces entreprises aux démarches proposées n'implique pas forcément la concrétisation de contrats et de marchés dans les pays de la zone. La contribution des opérations financées au résultat attendu (augmentation du nombre d'entreprises intégrées dans des dispositifs d'internationalisation et bénéficiant de contrat et de marché) devra ainsi faire l'objet d'une évaluation.

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
-----------------	---

Les 6 dossiers programmés dans le cadre de cet axe doivent permettre à une centaine d'entreprises de participer à une démarche à l'international au sein des pays de la zone Océan Indien. Ce chiffre, qui couvre en fait 2 années de réalisation, est bien supérieur à la valeur cible. Évaluée à 38 entreprises par an, sur la base des réalisations de la mesure 2.01 du POCT 2007-2013, l'estimation de la valeur cible n'intégrait par le marché des musiques de l'Océan Indien qui n'émargeait pas à cette mesure ; cette valeur-cible est donc sous-évaluée.

Le résultat obtenu pour l'axe 4 repose sur l'accompagnement du Club Export et de l'association Scènes Australes pour la filière musique et contribue à augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la zone Océan Indien.

Il faut toutefois souligner qu'il s'agit, à ce stade, de valeurs programmées et non réalisées. Par ailleurs, la participation de ces entreprises aux démarches proposées n'implique pas forcément la concrétisation de contrats et de marchés dans les pays de la zone. La contribution des opérations financées au résultat attendu (augmentation du nombre d'entreprises intégrées dans des dispositifs d'internationalisation et bénéficiant de contrat et de marché) devra ainsi faire l'objet d'une évaluation.

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
-----------------	---

Dans un contexte de forte exposition des pays de l'océan Indien aux risques naturels, renforcée par les effets du changement climatique, le soutien apporté aux actions de la PIROI vise à améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de

catastrophes naturelles et à réduire les effets du changement climatique dans les pays de la COI.

Ces actions contribuent bien à renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle, à travers la formation prévue d'une centaine d'équipiers locaux et nationaux, à la mise en place de stocks d'urgence et de procédures adaptées. Par ailleurs, l'intégration de la gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires au sein des politiques nationales des pays du Sud Ouest de l'Océan Indien et la sensibilisation des populations constituent des dispositifs de prévention de nature à réduire l'exposition aux risques des populations.

Axe prioritaire

06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational

Dans un contexte de forte exposition des pays de l'océan Indien aux risques naturels, renforcée par les effets du changement climatique, le soutien apporté aux actions de la PIROI vise à améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles et à réduire les effets du changement climatique dans les pays de la zone Océan Indien

Ces actions contribuent bien à renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle, à travers la formation prévue d'une centaine d'équipiers locaux et nationaux, à la mise en place de stocks d'urgence et de procédures adaptées. Par ailleurs, l'intégration de la gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires au sein des politiques nationales des pays du Sud Ouest de l'Océan Indien s'inscrit dans les dispositifs de prévention de nature à réduire l'exposition aux risques des populations.

Axe prioritaire

07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier

Aucun dossier n'a été sélectionné dans le cadre de cet axe ; il est donc trop tôt pour analyser l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'axe 7 du programme.

A ce stade, comme indiqué dans la section 3, la valeur de référence de l'indicateur de résultat, basée sur les projets soutenus dans le cadre du POCT 2007-2013, n'est pas encore atteinte. Toutefois, au vu des demandes transmises à ce jour au service instructeur et des échanges engagés avec les porteurs de projet, des projets contribuant à la valorisation du patrimoine naturel des pays de la COI devraient être soutenus en 2017, à travers l'amélioration des connaissances, la gestion des ressources et leur

valorisation touristique et pédagogique.

Axe prioritaire

08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational

Aucun dossier n'a été sélectionné dans le cadre de cet axe ; il est donc trop tôt pour analyser l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'axe 8 du programme.

A ce stade, comme indiqué dans la section 3, la valeur de référence de l'indicateur de résultat, basée sur les projets soutenus dans le cadre du POCT 2007-2013, n'est pas encore atteinte. Toutefois, au vu de l'appel à projet en cours, des demandes transmises à ce jour au service instructeur et des échanges engagés avec les porteurs de projet, des projets contribuant à la valorisation du patrimoine naturel et culturel des pays de la zone devraient être soutenus en 2017, à travers l'amélioration des connaissances, la gestion des ressources et leur valorisation touristique et pédagogique.

Axe prioritaire

09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier

L'objectif de ce cet axe est d'élever le niveau de compétences dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience. Les 6 opérations soutenues en 2016 y contribuent, à travers :

- les 35 volontaires de solidarité internationale mis à disposition de partenaires mauriciens, comoriens, malgaches et seychellois et réalisant ainsi des échanges d'expériences avec leurs homologues de ces structures;
- la formation culturelle réalisée par l'association Amadeus, au profit de 588 stagiaires de Madagascar, des Seychelles et de Maurice;
- le renforcement du réseau de formation concernant l'autisme à Maurice et aux Seychelles, soutenu par l'ALEFPA.

Si ces actions contribuent à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un transfert de connaissances/ compétences, qui est le résultat attendu de cet axe ; elles n'entraînent pas d'augmentation du nombre de personnes certifiées ou diplômées suivi par l'indicateur de résultat. Des opérations plus ciblées sur la formation devraient permettre, en 2017, d'améliorer la valeur de cet indicateur.

Axe prioritaire

10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational

L'objectif de ce cet axe est d'élever le niveau de compétences dans les pays de la zone Océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience. Les 4 opérations soutenues en 2016 y contribuent, à travers les 5 volontaires de solidarité internationale mis à disposition de partenaires mozambicains, indiens et australiens et réalisant ainsi des échanges d'expériences avec leurs homologues de ces structure.

Si ces actions contribuent à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un transfert de connaissances/ compétences, qui est le résultat attendu de cet axe ; elles n'entraînent pas d'augmentation du nombre de personnes certifiées ou diplômées suivi par l'indicateur de résultat. Des opérations plus ciblées sur la formation devraient permettre, en 2017, d'améliorer la valeur de cet indicateur.

Axe prioritaire

11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier

L'objectif de cet axe est de renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transfrontalier. Le financement des ressources humaines mobilisées dans l'instruction, l'animation et le contrôle, au sein de l'autorité de gestion, contribue à cet objectif et permet l'information et l'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que la réduction des délais de traitement des projets. Ces aspects seront renforcés en 2017, avec le renforcement de l'équipe chargée de l'animation du programme et l'implication des antennes de la Région Réunion à Madagascar, aux Comores et à Maurice.

Axe prioritaire

12 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational

L'objectif de cet axe est de renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transnational. Le financement des ressources humaines mobilisées dans l'instruction, l'animation et le contrôle, au sein de l'autorité de gestion, contribue à cet objectif et permet l'information et l'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que la réduction des délais de traitement des projets. Ces aspects seront renforcés en 2017, avec le renforcement de l'équipe chargée de l'animation du programme et l'implication des antennes de la Région Réunion à Madagascar, aux Comores et à Maurice.

Par ailleurs, les actions de communications organisées à l'occasion du premier comité de suivi du programme ont ciblé les potentiels porteurs de projets et les partenaires des Etats tiers présents. Ces actions de communication seront diversifiées en 2017.

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

De manière générale, l'obligation de respecter les politiques communautaires, notamment relatives à l'égalité des chances entre hommes et femmes figure dans l'ensemble des fiches actions du programme. Le porteur de projet doit ainsi préciser, dans son dossier de demande de financement, comment il prendra en compte la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accès pour les personnes handicapées.

De manière plus spécifique, certaines opérations programmées en 2016 contribuent particulièrement à cet objectif transversal :

- Les volontaires de solidarité internationale (axes 9 et 10) sont sélectionnés sur la base d'un critère d'égalité hommes/femmes. Ainsi, sur les 40 volontaires soutenus en 2016, 21 sont des femmes.
- Le marché des musiques de l'Océan Indien (axes 3 et 4) s'attache à proposer autant de femmes que d'hommes dans la sélection d'artistes proposée.
- La Vanilla Island Organisation, dont les actions pour le développement du tourisme dans l'océan Indien sont soutenues dans le cadre de l'axe 4, adhère à la charte mondiale d'éthique du tourisme, mettant en avant l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accès aux personnes les plus vulnérables, dont celles porteuses de handicap.
- Enfin, le projet de l'ALEFPA (axe 9) soutenant l'accès à l'éducation des enfants autistes à Maurice et aux Seychelles, vise directement à réduire les inégalités par l'acquisition de nouveaux apprentissages, l'accès à une vie sociale, professionnelle et citoyenne pour les enfants porteurs de ce handicap.

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

L'obligation de respecter les politiques communautaires, notamment en matière de protection de l'environnement figure dans l'ensemble des fiches actions du programme. Le porteur de projet doit ainsi préciser, dans son dossier de demande de financement, comment il prendra en compte le développement durable à travers son projet.

Certaines actions contribuent particulièrement à cet objectif transversal :

- 17 volontaires de solidarité internationale sur 40 (axes 9 et 10) sont impliqués directement sur des projets de gestion des ressources, des énergies, des déchets dans des structures œuvrant pour le développement durable dans les pays partenaires (par ex : appui au Parc Marin de Mohéli aux Comores, appui au grand observatoire de l'océan Indien de la COI à Maurice, appui à la gestion des déchets solides au Ministère de l'Environnement des Seychelles, chargé de recherche sur l'entomologie agricole et forestière au FOFIFA à Madagascar).
- La Vanilla Island Organisation, dont les actions pour le développement du tourisme dans l'océan Indien sont soutenues dans le cadre de l'axe 4, adhère à la charte mondiale d'éthique du tourisme, mettant en avant le développement durable.
- Les actions de la PIROI (axes 5 et 6) en matière de gestion des risques s'inscrivent également dans cet objectif.
- Enfin, le développement durable a constitué le thème central des rencontres économiques portées par le Club Export en 2016 aux Comores, à Madagascar, aux Seychelles et au Mozambique.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Calculated amount of support to be used for climate change objectives based on the cumulative financial data by category of intervention in Table 7

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
05	1 403 850,63	44,85%
06	321 933,10	9,39%
Total	1 725 783,73	2,73%

31% des montants publics programmés en 2016 sont considérés comme contribuant aux objectifs liés au changement climatique, selon la méthodologie fondée sur les catégories d'intervention du règlement d'exécution (UE) 2015/2014. Cette contribution importante repose sur les deux opérations portées par la PIROI dans le cadre des axes 5 et 6 du programme. Ces opérations permettent, en effet, d'atténuer les effets des changements climatiques dans les pays de l'océan Indien, en préparant les autorités nationales et les populations aux risques de catastrophes naturelles.

A cela s'ajoutent d'autres contributions, non comptabilisées par cette méthodologie, comme les volontaires de solidarité internationale engagés dans des structures des pays partenaires œuvrant pour la réduction du changement climatique ou l'atténuation de ses effets (par ex : assistant au chargé de mission environnement durable et changement climatique de la COI à Maurice, appui pour les énergies renouvelables auprès de la Seychelles Energy Commission (SEC), chargé de recherche pour l'adaptation des systèmes d'élevage au changement climatique au CIRAD à Madagascar).

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

Depuis l'adoption du programme INTERREG, en septembre 2015, les partenaires ont été impliqués dans les travaux préparatoires (élaboration et validation des critères de sélection, stratégie de communication, plan d'évaluation,...), dans la mise en œuvre à travers la sélection des opérations et dans la concertation FED-FEDER.

Implication des partenaires dans les travaux préparatoires à la mise en œuvre du programme

Comme indiqué précédemment, l'élaboration des critères de sélection des opérations et des fiches actions décrivant les opérations s'est faite de manière concertée avec les partenaires du programme (représentants socio professionnels de La Réunion, CESER et CCEE, COI, Préfecture et Département de Mayotte, Préfecture et Département de La Réunion) entre février et avril 2016. Ces documents ont été transmis aux partenaires au moins 10 jours avant la tenue de réunions spécifiques (1 réunion avec les socio-professionnels, 2 journées avec le CESER, 1 journée avec Mayotte, 1 réunion avec la COI, 1 réunion avec la Préfecture et le Département de La Réunion).

Les critères de sélection issus de ce travail collaboratif ont ensuite été transmis aux membres du comité de suivi INTERREG, notamment aux Etats tiers ayant accepté de participer au programme. Ont également été transmis aux membres du CSI la stratégie de communication et le plan d'évaluation. L'ensemble de ces éléments ont été présentés lors de la réunion technique et de la réunion plénière du comité de suivi, le 27 avril 2016.

Implication des partenaires dans la mise en œuvre du programme

Les partenaires de Mayotte (Conseil Départemental, Préfecture et CESEM) et de La Réunion (Conseil Départemental, Préfecture et CESER) participent à la sélection des opérations cofinancées par INTERREG, à travers les réunions régulières du Comité de Pilotage.

Les Etats tiers partenaires du programme sur le volet transfrontalier ont été particulièrement impliqués dans la définition des priorités communes et des modalités de mise en œuvre des actions, à travers la signature des conventions-cadre avec l'autorité de gestion. L'animation et le suivi des conventions cadre reposent notamment sur les antennes de la Région Réunion existantes à Madagascar, à Maurice et prévues pour début 2017 aux Comores. Ces conventions précisent le cadre du partenariat entre l'autorité de gestion et les Etats tiers signataires et prévoient des comités de suivi ad hoc, avec chaque Etat, pour suivre l'avancement des projets communs.

Les pays de la COI constituaient une première étape dans la signature des conventions cadres. Les modalités du partenariat avec les autres Etats tiers du programme INTERREG et Mayotte, sur le volet transnational, seront envisagées en 2017.

Cas particulier de la mise en œuvre des projets FED FEDER

La concertation avec la COI et la délégation de l'UE à Maurice s'est concrétisée par une première réunion du comité technique FED-FEDER, à Maurice, le 31 octobre 2016. Ont été présentées les pistes de collaboration FED-FEDER et a été discutée le processus de cette coordination. Un premier atelier préparatoire à ces travaux s'était tenu à La Réunion en juillet 2016, en présence des chefs de projets FED/COI et des services instructeurs de la Région Réunion. Le comité technique a été suivi d'une réunion de travail plus restreinte à la Réunion le 24 novembre 2016, portant sur l'articulation avec le XIe FED,. Ces travaux devraient permettre la programmation des premiers projets en 2017.

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

Comme indiqué à la section 4 de ce rapport, le plan d'évaluation, approuvé le 27 avril 2016, prévoit les premiers travaux d'évaluation du programme INTERREG en 2017.

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La stratégie de communication du programme INTERREG V Océan Indien a été validée lors du comité de suivi du 27 avril 2016.

Cette stratégie prévoit les objectifs généraux et opérationnels de la communication sur le programme, les cibles visées, ainsi qu'un plan d'action découpé en 3 étapes :

1. le lancement du programme (d'avril à mi-juillet 2016)
2. l'information ciblée en direction des porteurs de projets potentiels (de juillet à décembre 2016)
3. la communication planifiée (de 2017 à 2020)

L'année 2016 a donc été consacrée aux deux premiers temps de la stratégie de communication, avec des événements particuliers liés au lancement du programme :

- Un séminaire de lancement organisé à l'occasion du premier comité de suivi du programme, le 28 avril 2016, en présence de Mme Anderson Pench, directrice à la DG Régio, des représentants de l'état Malgache, de la république de Maurice, de la république des Seychelles, du Conseil Départemental de Mayotte, des TAAF et du consul de l'Inde.
- Un comité mixte Réunion Maurice organisé à l'occasion de la signature de la convention cadre entre la Région Réunion et Maurice, le 11 octobre 2016
- Un comité mixte Réunion Comores organisé à l'occasion de la signature de la convention cadre entre la Région Réunion et les Comores, le 30 novembre 2016
- Un séminaire de lancement du 7eme pilier de la Région Réunion consacré à la coopération régionale, le 15 décembre 2016

Pour ces différents événements, des actions de communication ont été mises en place :

- Création de visuel spécifique au programme INTERREG V Océan Indien : slongan et logo,
- Conception de kakémono, oriflammes, bâches, installés sur les sites des événements
- Publications d'informations sur la page Facebook Région Réunion : 34 publications et 107 348 personnes atteintes
- Elaboration de dossiers de presse permettant de présenter : l'avancement du programme INTERREG V Océan Indien, les pays concernés, les critères de coopération, les exemples de projets, ... Ces dossiers diffusés à la presse et téléchargeables sur le site www.regionreunion.com ont eu 1185 clics et 1006 visiteurs uniques.

Pour la phase d'information ciblée en direction des porteurs de projets potentiels, ont été réalisées :

- une page internet dédiée sur le site de la Région Réunion (www.regionreunion.com), le 1er octobre 2016, avec la mise en ligne des fiches-actions et des formulaires de demande. (Nombre de clic : 2 643, nombres de visiteurs uniques : 1 735). Comme pour les autres programmes européens, les fiches sont également en ligne sur le site www.reunioneurope.org.
- une parution du journal de la Région Réunion dédiée à la coopération régionale

(parution le 5 décembre 2016, 321 000 exemplaires distribués).

- une campagne de communication (21 nov au 31 déc 2016) dans la cadre de l'appel à projets collaboratifs de préservation et valorisation du patrimoine culturel dans l'Océan Indien. Cet appel est paru dans la presse quotidienne de La Réunion (19 parutions), de Mayotte (56 parutions) ainsi que sur la presse numérique de La Réunion et Mayotte et le site www.regionreunion.com (au total, tous sites web confondus : 3637 clics et 495 650 visiteurs uniques).

Par ailleurs, afin d'améliorer l'information des porteurs de projet de La Réunion et de Mayotte, un guide du porteur de projet est en cours d'élaboration. Ce guide sera mis en ligne sur les sites de la Région Réunion, reunioneurope.org et europe-a-mayotte.fr. Des exemplaires seront également imprimés et mis à disposition des porteurs de projet au guichet d'accueil FEDER, à la préfecture et au conseil départemental de Mayotte.

Enfin, des réunions de présentation du programme INTERREG à l'attention des acteurs institutionnels et privés ont été organisées à Maurice et aux Comores en août et septembre 2016, dans la cadre de la préparation des conventions cadres de coopération entre la Région Réunion et ces deux Etats.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]

11.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Sans objet, l'approche intégrée de développement territorial n'est pas un objectif du programme INTERREG

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

Sans objet

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

As stipulated by the Regulation (EU) No 1299/2013, recital 19, article 8(3)(d) on the "Content, adoption and amendment of cooperation programmes" and article 14(4) 2nd subparagraph (c) "Implementation reports", this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

Sans objet

- EU Strategy for the Baltic Sea Region (EUSBSR)
- EU Strategy for the Danube Region (EUSDR)
- EU Strategy for the Adriatic and Ionian Region (EUSAIR)
- EU Strategy for the Alpine Region (EUSALP)
- Atlantic Sea Basin Strategy (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Sans objet

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	23 juin 2017		Ares(2017)32698 83	Résumé à l'intention des citoyens	29 juin 2017	nguefore